

Ce fut pour moi un honneur que de m'adresser à la Commission en 1995 et, à la suite de la visite du ministre des Affaires étrangères l'an dernier, il me fait plaisir d'être de nouveau avec vous aujourd'hui. La présence des ministres régulièrement à ces réunions atteste de l'importance des droits humains dans la politique étrangère du Canada -- un préalable de nos relations avec d'autres États. Elle traduit aussi le rôle déterminant de la Commission dans l'avancement de la cause des droits de la personne dans le monde entier.

Les 50 dernières années, la Commission des droits de l'homme a présidé à la transformation des valeurs courantes de l'humanité, en l'occurrence la liberté et la démocratie, le partage et la communauté, en des normes internationalement reconnues, des normes universelles sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Aujourd'hui, notre attention, à la Commission et ailleurs, est de plus en plus accaparée par la mise en oeuvre de ces normes. Et là, il n'est pas question de choisir certains droits plutôt que d'autres. L'exercice des droits de la personne commence avec le premier repas de la journée, mais en l'absence de liberté d'expression, comment une personne peut-elle déclarer qu'elle a faim?

La mise en oeuvre présente un défi de taille que chaque société doit relever à sa manière, sans toutefois que la communauté internationale soit déchargée de ses responsabilités : la Charte des Nations unies engage tous les gouvernements à promouvoir « les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous ».

Aussi, le Canada considère-t-il qu'il s'agit d'une obligation : nous devons chercher à régler immédiatement et efficacement les problèmes des droits de la personne. Et nous devons le faire toutes les fois que la situation s'y prête et certainement devant la Commission dont c'est l'unique vocation.

L'approche privilégiée de cette responsabilité commune en est une de dialogue et d'engagement.

C'est la raison pour laquelle le Canada et la Commission canadienne des droits de la personne, un organisme indépendant, ont consacré des efforts particuliers à travailler avec d'autres pays au développement des institutions nationales vouées à la protection des droits de la personne. Des organismes nationaux indépendants des droits de la personne sont parmi les instruments les plus efficaces pour sauvegarder les droits constitutionnels et juridiques des citoyens.

La Commission, ainsi qu'un bon nombre d'institutions créées par l'ONU pour promouvoir les droits de la personne, offrent diverses possibilités d'engagement. Le Haut Commissariat a considérablement aidé le Rwanda à entreprendre la reconstruction de son infrastructure judiciaire et de son système de défense des droits humains, tous deux ravagés. Au cours de la présente session, le Canada, de concert avec le Rwanda et d'autres pays, s'emploiera à seconder cet effort. Nous

6

7

8

9

10

11